



Divorce et liquidation de biens

Par **bacouette**, le **25/05/2009 à 18:47**

Bonjour,rrrrDivorcée après consentement mutuel depuis 1984 ,mon mari m'a donné la part qui me revenait et a donc gardé la maison que nous habitions.Il a continué à payer les emprunts et j'ai changé de domicile.rnTout à fait par hasard sur une feuille d'impôts mon ex mari a lu IND et s'est adressé au notaire(qui s'était occupé de notre divorce).rnIl semblerait que ce dernier n'avait pas rempli l'acte de liquidation de biens (nous ne connaissions même pas cet acte!)à l'époque....Ce n'est pas lui qui nous l'a dit bien sûrEt alors que va t il se passer à présent? La maison est en indivision depuis 1984!!rnOù est notre responsabilité dans ce cas ?rnPour ma part ayant reçu ce qui me revenait à ce moment là je ne me suis pas inquiétée et mon ex mari ne connaissant pas cet acte notarial non plus..rnIl semblerait que nous devrions payer pour cet oubli qui n'est pas de notre volontérnQue faire?rnmerci de me répondre cordialement